

INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES

Faculté de droit de Nice- Sophia Antipolis

Examen d'accès au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats

Droit des personnes et de la famille

Session 2014

En cette matinée du 19 septembre, vous recevez tout d'abord, dans votre cabinet, Jean Médoc, 55 ans pharmacien, marié depuis 25 ans, sans contrat, avec Diane, 50 ans et sans profession.

Séparé de fait depuis 2 ans, le couple s'est rencontré sur les bancs de la Faculté de Médecine de Nice. Ils se sont mariés très vite et peu de temps après leur union, est née une petite fille dénommée Chloé. Diane a arrêté ses études universitaires pour s'occuper à plein temps de l'éducation de l'enfant, aujourd'hui majeure. Ayant poursuivi avec succès ses études, Jean a ouvert une officine de pharmacie dans le centre-ville de Nice qu'il n'a cessé depuis de faire prospérer.

Toutefois, depuis quelques mois, Jean a pris la décision de changer radicalement de vie, tant sur le plan professionnel que personnel.

Il a ainsi décidé de vendre sa pharmacie. Il a d'ailleurs reçu une offre d'achat très intéressante qu'il n'entend pas refuser. Cependant, dans le contexte conjugal actuel, une telle cession suscite une crainte. Il voudrait savoir s'il doit obtenir le consentement de son épouse avec laquelle les relations sont extrêmement tendues.

Effectivement, Jean lui a fait part dernièrement de sa volonté de divorcer. Celle-ci n'est pas totalement hostile à l'idée de divorcer mais a refusé toute discussion et toute négociation sur les conséquences éventuelles d'une telle dissolution du mariage. Elle lui a juste fait savoir qu'elle entendait obtenir la villa, qu'ils ont fait construire sur les collines niçoises, à titre de prestation compensatoire. Ce à quoi il s'est vivement opposé.

Conscient que le divorce par consentement mutuel semble pour l'heure exclu, Jean Médoc souhaiterait savoir quelles sont les autres formes de divorce qui s'offrent à lui pour mettre fin à cette union et si le juge pourrait le cas échéant faire droit aux prétentions de son épouse.

Après ce premier rendez-vous, vous rencontrez Jeanne Niet, 40 ans, gérante de patrimoine dans une banque, mariée à Paul, 45 ans, courtier en assurances. Elle vous expose sa situation.

Elle a reçu, la semaine dernière, un coup de téléphone de sa mère adoptive, Irène Veudessous. Agée de 95 ans, cette dernière lui demande une aide financière de 1200 euros par mois. Son état de santé s'est dégradé rapidement et nécessite l'assistance d'une auxiliaire de vie. Elle ne peut donc pas faire face seule à ces nouveaux frais avec sa maigre retraite. Jeanne est très surprise par cette requête car elle n'est que la fille adoptive d'Irène avec laquelle elle entretient des relations très épisodiques. Elle ne comprend pas pourquoi celle-ci ne réclame pas une aide à son fils biologique, Rémi, ébéniste, qui a toujours eu ses faveurs. Sous le coup de l'incompréhension, Jeanne a d'ailleurs fait savoir à sa mère qu'elle n'entendait pas fait droit à sa demande et qu'elle envisageait même de contester son adoption simple. Elle sollicite votre avis. A-t-elle bien réagi ?

Vous tâcherez donc de répondre au mieux aux attentes de vos clients.